

Séance extraordinaire du 15 mai 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 15 mai 2017 à 19 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 **Ouverture de la séance extraordinaire**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Adoption du règlement numéro 2017-302, règlement décrétant une dépense de 519 025\$ et un emprunt de 519 025\$ pour des travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont

100-2 Directeur des travaux publics – Processus de dotation

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 CPTAQ – Aliénation, échange et utilisation à une fin autre que l'agriculture

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

M.B. 2017-05-15-140

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Adoption du règlement numéro 2017-302, règlement décrétant une dépense de 519 025\$ et un emprunt de 519 025\$ pour des travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont

100-2 Directeur des travaux publics – Processus de dotation

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 CPTAQ – Aliénation, échange et utilisation à une fin autre que l'agriculture

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 **Adoption du règlement numéro 2017-302, règlement décrétant une dépense de 519 025\$ et un emprunt de 519 025\$ pour des travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-302

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 519 025\$ ET UN EMPRUNT DE 519 025\$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU PONT

- ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette projette la reconstruction de la rue du Pont;
- ATTENDU QUE** le coût de ces travaux est estimé à 519 025\$.
- ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette ne possède pas tous les fonds nécessaires pour ces travaux;
- ATTENDU QUE** des subventions, payables sur plusieurs années, sont disponibles pour payer ces travaux;
- ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer les coûts de ces travaux;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mai 2017 par le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement aux travaux de reconstruction d'une section de la rue du Pont selon les plans et devis préliminaires préparés par le Service de Génie Municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, portant le numéro BOU-1302, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Éric Saumure, ingénieur, en date du 12 juillet 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A » et « B ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 519 025\$ pour les fins du présent règlement;

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 519 025\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-2 Directeur des travaux publics – Processus de dotation

M.B. 2017-05-15-142

Considérant la résolution M.B. 2017-05-11-132 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 11 mai 2017;

Considérant la réponse négative reçue de la personne rencontrée par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lancer un deuxième appel de candidatures pour le poste de directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 CPTAQ – Aliénation, échange et utilisation à une fin autre que l'agriculture

M.B. 2017-05-15-143

Considérant que la municipalité de Bouchette désire modifier certaines courbes problématiques sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ces courbes sont situées à l'intérieur de la zone agricole;

Considérant que ces modifications nécessitent des échanges de terrain;

Considérant qu'il est obligatoire d'obtenir une autorisation en provenance de la CPTAQ pour procéder à l'aliénation ainsi que l'utilisation à une autre fin que l'agriculture et ce, pour une superficie approximative de 2 000 mètres carrés afin de relocaliser un nouveau tracé de chemin;

Considérant que la parcelle à être échangée est présentement utilisée comme chemin et cette parcelle reviendrait au propriétaire;

Considérant que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

Considérant les points mentionnés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir les services du Service de génie municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de compléter la documentation nécessaire au dépôt d'une demande à la CPTAQ en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire pour un échange de terrain avec monsieur Sylvain Larabie visant l'amélioration d'une courbe jugée non sécuritaire au début de la Montée 31 milles, partie gravier.

Adoptée à l'unanimité

Chemin Beauregard – Courbe problématique

M.B. 2017-05-15-144

Considérant que la municipalité de Bouchette désire modifier certaines courbes problématiques sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la courbe devant le 28 chemin Beauregard est problématique et non sécuritaire;

Considérant qu'il serait possible d'améliorer cette courbe en enlevant le rocher empêchant l'élargissement de cette courbe;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour vérifier avec le propriétaire concerné la possibilité d'obtenir une entente d'acquisition d'une partie de terrain en vue d'améliorer la courbe située devant le 28 chemin Beauregard.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

Aucun point à traiter.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2017-05-15-145

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière